

# NR À L'EMBAUCHE : LA DIRECTION RELANCE LE DÉBAT SUR LES 4 NR POUR TOUS !

En refusant depuis plusieurs décennies toute évolution du Salaire National de Base en lien avec l'inflation et l'évolution du SMIC, la Branche des Industries Electrique et Gazière a créé volontairement un décrochage de notre grille salariale.

C'est pour cette raison que, depuis 1988, nous embauchons à l'échelon d'ancienneté 4. Les NR d'embauche ont eux aussi évolué. Par exemple pour un titulaire d'un Baccalauréat, l'embauche se réalisait en NR70 en 1982, puis NR30 en 1989, NR40 en 1993 et en NR50 en 2008.

L'évolution du SNB est tellement faible par rapport au SMIC qu'en 2022 les NR 40 et 45 ont été dépassés par le SMIC. Les entreprises de la branche ne peuvent plus recruter en deçà du NR50 et cela crée des écarts de rémunération à l'embauche entre un titulaire d'un BEP, d'un Baccalauréat ou d'un Bac + 2 se réduisent irrémédiablement. La grille des salaires devient alors inéquitable.

Aujourd'hui, GRDF décide de se désolidariser de la branche et propose une réévaluation de ces NR à l'embauche, créant au passage une disparité entre les différents diplômes !

Rappel historique des GF et NR à l'embauche

	Sans diplôme		CAP - BEP		BAC		BAC +2		BAC +3		BAC +5	
	GF	NR	GF	NR	GF	NR	GF	NR	GF	NR	GF	NR
Pers 798 du 28 février 1983					7	7	8	9	9	11		
Pers 893 applicable 1er avril 1989			1 ou 2*	1 ou 2*	3	3						
Pers 952 du 20 octobre 1994							8	9	9	12		
Pers 954 du 1er mars 1995			3	3	3	4						
Accord de Branche du 29 janvier 2008	3	30	3	40	3	50						
Décision GRDF applicable 1er sept. 2022	3	50	3	60	3	70	8	100	9	inchangé 120	12 ou plus*	160 ou plus*

\*Selon le diplôme

Pour la CGT, rehausser les NR à l'embauche est une bonne chose. Mais pourquoi ne pas augmenter de 4 NR les titulaires d'un BTS, d'une Licence et des différents diplômes permettant les embauches au collège « cadre » ? D'une manière générale pourquoi ne pas avoir attribué 4 NR à l'ensemble des agents de GRDF pour permettre une juste équité entre jeunes embauchés et « anciens ».

Dans sa décision, la Direction de GRDF n'indique pas sa posture pour les agents titulaires d'un diplôme mais dont le NR est inférieur aux nouveaux niveaux d'embauche... On repositionne au NR d'embauche ?

De la même manière, la Direction prévoit-elle de réévaluer la classification mise en œuvre pour les embauches avec expérience professionnelle ?

Enfin, pour la majorité des agents ce nivellement du bas de grille réduit de facto l'écart en NR selon l'ancienneté.

A titre d'exemple, embaucher un apprenti à l'obtention de son BAC en GF3 NR70 va forcément le rapprocher d'agents qui aurait 10 ou 12 ans d'ancienneté qui, eux, seraient classés en NR75 ou 80...

GRDF a pris ses responsabilités vis-à-vis de la Branche sur les niveaux d'embauche.

Mais, pour la CGT, elle relance une revendication née des piquets de grève sur les 4 NR pour tous.



**LE 13 SEPTEMBRE 2022**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE**



SCANNEZ  
POUR VOIR LA VIDÉO  
OU CLIQUEZ

